

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

- VU La loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
VU La loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;  
VU La loi n° 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;  
VU La décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles ;  
VU Le décret n° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;  
VU Le décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;  
VU Les décrets n°s 88-337 du 29 Août 1988 et 89-221 du 15 Juin 1989, portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;  
VU Le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin du 10 Juin au 08 Juillet 1994 ;  
SUR proposition du Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin ;  
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er : Sont nommés à titre normal et militaire au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite Social du Bénin pour prendre rang du 1er Août 1994, les Officiers sous-Officiers, Gendarmes et Hommes de rang des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

Ministère de la Défense Nationale

- Commandant AMAVI Anatole

.../...

- Capitaine BATOSSI Léonard
- Capitaine ANOUMOU Yao Léon
- Capitaine BIAOU Ludovic
- Capitaine BADE Norbert
- Capitaine SEIBOU Karimou
- Capitaine ANAGONOU Théophile Bruno
- Capitaine DASSI Doctrovée Innocent Mahugnon
- Capitaine DEGAN Kpapassou Barthélémy
- Lieutenant GNIMAGNON Elie Atchébé Francis, Forces Navales
- Sergent-Chef GAINSI Lalou Détonde Corentin
- Sergent SOSSOU Léandre
- Sergent MAHOUNOU Kouwami
- Caporal-Chef ADANHOUANDE Comlan Prosper
- Sapeur de 1ère classe TOSSOUNON Aboubakar Omar
- Sapeur de 1ère classe KOTTO Innocent
- Sapeur de 1ère classe KOFFI Martial Sosthène Coovi
- Soldat de 1ère classe BACATO Maman Imorou
- Soldat de 1ère classe KINDJINOU Bernardin Assogba
- Adjudant HOUNYO Coffi, Gendarmerie Nationale
- Adjudant HODONOU Jean Djimon, Gendarmerie Nationale
- Adjudant AGBIDINOUKOUN Etienne, Gendarmerie Nationale
- Adjudant MAMADOU Bouba Ali, Gendarmerie Nationale
- Maréchal des Logis-Chef INOUSSA Z. Fousséni, Gendarmerie Nationale
- Maréchal des Logis-Chef DOVONOU Daniel, Gendarmerie Nationale
- Maréchal des Logis DJOSSOU Comlan Simon, Gendarmerie Nationale
- Maréchal des Logis YOMBO Nahini, Gendarmerie Nationale
- Maréchal des Logis GNANDONOU Gbodja, Gendarmerie Nationale
- Maréchal des Logis GBOSSSEDE Janvier, Gendarmerie Nationale

.../...

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 29 DECEMBRE 1994

Par le Président de la République

Chef de l'Etat,

Chef du Gouvernement,

Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Nicéphore D. S O G L O

Le Grand Chancelier de l'Ordre National  
du Bénin p.i.,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - GCONB 60 - SGG 4 - MESGPR 2 - CES 2  
MINISTERES 19 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - HAAC 2 - IGE-CSM-DCCT 3 -  
BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 29.